

- Pour l'année universitaire 2007-2008, les candidatures devront impérativement être remises à l'université de rattachement pour le 29 février 2008.
- Attention, pour être recevable, chaque candidature doit :
 - Préciser sur la déclaration :
 - L'identité du Doctorant (nom, prénom),
 - la dénomination de l'établissement d'accueil,
 - le nombre de jours de mission prévus,
 - la nature de la mission prévue,
 - le prix à la journée,
 - le nom du tuteur,
 - Le doctorant doit faire état de :
 - L'accord de son directeur de thèse,
 - L'accord du Directeur de l'Ecole Doctorale dont il dépend.

Pour plus de renseignements, contacter le service
Valorisation Innovation Transfert Nancy Université
contact.VIT@nancy-universite.fr
tel : 03.54.50.54.91

Nancy-Université

MONITEUR CONSEIL

MONITEUR CONSEIL

- Le **Monitorat Conseil** est un **système novateur** qui, sous certaines conditions, permet à un Doctorant allocataire d'exercer une activité rémunérée dans une entreprise, une administration ou une collectivité territoriale en parallèle avec son travail de recherche.

MODE DE FONCTIONNEMENT DU MONITORAT CONSEIL

- Schématiquement, il prend la forme d'un **contrat d'un an** (éventuellement renouvelable) qui lie le doctorant à l'EPCS de Nancy Université. Nancy Université recrute et paye le Doctorant. La rémunération mensuelle sur 12 mois est de 335 € brut.
- Le doctorant s'engage à faire l'équivalent de **32 jours de missions**. A noter que :
 - Les jours dédiés à la recherche d'un établissement d'accueil sont comptabilisés comme journées conseil et facturés ensuite à l'établissement qui accueillera le Moniteur-Conseil.
 - Au moins pour l'année 2007-2008, il est possible, pour le doctorant, d'accomplir du Monitorat d'Enseignement. Les heures consacrées à cette activité seront déduites des 32 jours de missions dans la proportion suivante : 2 heures de service d'enseignement (TD) = 1 journée de mission.
 - Chaque journée de mission est facturée au prix minimum de 172 € HT (soumis à TVA) à l'établissement d'accueil par Nancy Université.
- Le service valorisation de Nancy Université prend en charge la rédaction du contrat et des factures. Il ne se charge ni de la recherche de l'établissement d'accueil ni de la négociation des prix.

CONDITIONS

- Le doctorant, pour être éligible doit :
 - Etre allocataire ou bénéficier d'une aide financière équivalente (thèse financée par un établissement par ex.)
 - Etre au minimum en seconde année de thèse,
 - Obtenir l'accord de son directeur de thèse et du directeur de l'Ecole Doctorale concernée
- En sus, doivent être déterminés :
 - Un établissement d'accueil (entreprise, administration, collectivité, association, etc),
 - Un prix (sachant que le prix minimum imposé est de 172 € HT (soumis à TVA)).
 - Une mission (cette mission doit se situer dans le champ de compétences acquises par le doctorant pendant son parcours sans pour autant être nécessairement en lien direct avec la thèse.)
 - Un tuteur (il peut s'agir du directeur de thèse ou autre.)

COMMENT CANDIDATER ?

- A ce jour, Nancy Université dispose de 20 postes.
- Toute personne intéressée et répondant aux conditions d'éligibilité ci-avant présentées pourra envoyer une **déclaration de candidature** à son établissement de rattachement à l'adresse suivante :

Université Nancy 2
Service Recherche
et des Études Doctorales
25, rue Baron Louis
54001 Nancy Cedex

Université Henri Poincaré
Service Recherche
et Études Doctorales
24-30 Rue Lionnois
BP 60120
54003 Nancy Cedex

INPL – Présidence
Observatoire des Diplômés
A l'attention de
Marc DALAUT,
2, avenue de la forêt de Haye
54501 Vandoeuvre lès Nancy